

Si, après examen des candidatures, le Secrétaire général décide de pourvoir le poste, un engagement de durée déterminée de deux ans sera proposé, subordonné à une période d'essai de quatre mois. Toutefois, il n'existe aucune garantie que le contrat initial sera reconduit, ni qu'un engagement permanent au sein de l'OMT sera proposé par la suite.

**Procédure pour
le dépôt des
candidatures**

Les candidats intéressés sont priés de remplir la Notice personnelle en ligne de l'OMT. L'OMT n'acceptera que les candidatures reçues par le biais de notre système en ligne. Les candidatures envoyées par d'autres moyens (par exemple, par la poste ou par courrier électronique) ou reçues après la date limite indiquée plus haut ne seront pas prises en considération.

- Les candidats n'ayant pas été contactés dans les trois mois suivant la date limite devront considérer que leur candidature n'a pas été retenue ;
- Pour pourvoir les postes, il sera dûment tenu compte du souci de maintenir une composition du personnel fondée sur une représentation géographique large et équitable. Les candidats de toutes les nationalités sont invités à se présenter ; à égalité de conditions, la préférence ira aux ressortissants d'États membres de l'OMT. Les femmes et les ressortissants d'États membres n'étant pas représentés au secrétariat de l'OMT sont encouragés à se présenter ;
- Il pourra être demandé aux candidats présélectionnés de se soumettre à un concours dans la phase finale du processus de sélection. Les candidats concernés seront contactés directement à cet effet.